

AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE RCA 140-O.2

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 7 août 2019, l'ordonnance RCA 140-O.2.

L'ordonnance **RCA 140-O.2** vise à autoriser la réduction partielle et de fixer le tarif à 300 \$ aux propriétaires possédant déjà une porte sur la clôture de la piste cyclable, pour le remplacement de celle-ci.

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui jour de sa publication et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 août 2019.

Ninon Meunier  
Secrétaire d'arrondissement substitut